

accord au sujet de l'élaboration d'un programme de production et d'approvisionnement d'armes et de matériel, il pourra, je le souhaite, nous dire quelles mesures ont été prises en application de cette décision.

Le ministre nous a dit plus d'une fois que le Canada n'a pas encore accepté d'obligation officielle en vertu du Pacte de l'Atlantique-Nord et qu'en conséquence il ne pouvait dire quel rôle nos forces armées auraient à jouer à ce sujet. Il nous a également parlé en plusieurs occasions du rôle que les divers éléments de nos forces armées rempliraient en ce qui concerne la défense nationale. J'espère qu'il pourra maintenant ajouter au tableau en nous dire si, à la suite des récentes réunions à la Haye et à Londres, nous savons mieux quelle part nous devons prendre dans le programme commun de défense des nations de l'Atlantique.

Je fais allusion en ceci, bien entendu, au communiqué émis après la réunion de Londres et dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a parlé l'autre jour. On a décidé, disait-il que chaque pays signataire du pacte, au lieu d'avoir des forces armées complètement équilibrées comprenant des unités de l'armée, de la marine et de l'aviation, aurait des forces communes équilibrées et que chaque État Membre contribuerait cette partie des forces que sa situation lui permettrait de fournir le plus facilement. Je me demande donc si le ministre est en état de nous dire si on a pris une décision, concernant notre pays, quant à la contribution principale que nous devons apporter aux forces de défense commune des nations de l'Atlantique. Je me sers à dessein de l'expression "forces de défense". On pourra dire, je le sais, que la contribution principale du Canada ne consistera pas de forces armées seulement mais surtout, d'armes, de matériel et de recherches. Cependant je me sers de cette expression en demandant quelle contribution le Canada doit apporter aux forces de défense commune, dans un sens assez étendu pour comprendre la question de la production des armes et des recherches.

Pour en revenir à la défense proprement dite, celle du pays, j'aimerais que le ministre nous assure ou nous rassure au sujet des dispositions qu'on prend en vue de protéger convenablement le littoral canadien du Pacifique. Lorsque le sujet a été discuté ces dernières années, le représentant de Nanaïmo a déclaré qu'il existait une importante lacune en ce qui concerne la défense sur la côte du Pacifique, soit le littoral de la Colombie-Britannique. Je sais que le ministre n'est peut-être pas tout à fait de cet avis, mais je n'hésite certes pas à le citer comme une opinion autorisée. A mon sens,

le point que le député de Nanaïmo a alors soulevé n'a reçu de réponse complète dans aucune des explications fournies depuis. Les observations que vient de faire le représentant de Trois-Rivières m'ont semblé renforcer l'argument du député de Nanaïmo. Dans sa déclaration du 17 mars, le ministre nous a donné la composition actuelle de nos forces navales. Comme en fait foi la page 886 du *hansard*, il a dit:

La Marine royale canadienne aura, sur la côte ouest, le croiseur *Ontario*, les contre-torpilleurs *Athabaskan*, *Cayuga* et *Sioux*, la frégate *Antigonish*, deux bâtiments d'escorte du type *Algerine*, soit le *Rockcliffe* et le *Sault-Ste-Marie*, le vaisseau auxiliaire *Cedarwood* et le patrouilleur 724.

Sur la côte orientale nous aurons le porte-avion *Magnificent*, les destroyers *Micmac*, *Huron* et *Haïda*, le bateau du service météorologique *St. Stephen*, la frégate *Swansea*, le releveur de mines *Portage* du type *Algerine*, et le releveur de mines, à moteur, *Llewellyn*.

Lorsque j'examine la situation, il me semble évident que nos forces navales du littoral de l'Atlantique constituent un groupe beaucoup mieux coordonné. J'espère que mon ignorance des termes de marine n'offusquera pas mes amis dans les forces navales.

L'hon. M. Claxton: Vous vous tirez très bien d'affaire.

M. Fulton: Il me semble qu'elles constituent un détachement stratégique beaucoup mieux coordonné,—j'espère que le mot convient,—ou un détachement stratégique potentiel beaucoup mieux coordonné que nos forces navales du littoral du Pacifique.

Pour revenir à cette question des opérations antisubmersibles, voici comment je me représente la situation, bien que, je l'admets, elle ait été un peu ébranlée par les observations du représentant de Trois-Rivières. Je me disais que la théorie actuelle sur les exigences navales en ce qui a trait aux opérations antisubmersibles c'est que le détachement est constitué en grande partie autour du porte-avions, et que les appareils de la marine, opérant du porte-avions, jouent un rôle considérable, sinon le principal, dans le repérage des sous-marins à détruire. Si je comprends bien, il me semble que nos unités navales de l'Atlantique constituent au moins les éléments d'un groupement stratégique mixte pour la lutte aux sous-marins. Mais nous n'avons pas les éléments nécessaires. De fait, nous n'en avons presque pas sur le littoral du Pacifique. C'est pourquoi je demande de nouveau si nous avons l'intention de combler cette lacune au sujet de nos moyens de défense dans le Pacifique, dont l'honorable député de Nanaïmo a parlé.

Dans sa revue de notre programme de défense nationale, le ministre a effectivement signalé que nous ne réussissons pas mal du